



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
En exercice	: 33	
Présents	: 24	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 16/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Gracinda HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sophal LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Vincent DUGUA.

CM-2022-271 - VOIRIE - INFRASTRUCTURES - DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Rapporteur : Madame Gracinda HERNANDEZ

En application de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales. La municipalité propose de conjuguer cette logique d'adressage précis pour les administrés avec une démarche volontariste de féminisation des dénominations d'espaces publics.

Sur la commune, certaines voies n'ont pas fait l'objet d'une dénomination initiale par absence de logements en bordure (chemin rural ou agricole, par exemple). C'est le cas d'une section au n° 161 corniche de Montmiandon (cf. plan joint). Il est ainsi proposé de dénommer cette voie « **Impasse Germaine MONTAGNON** » sur le tronçon depuis le croisement avec la corniche de Montmiandon jusqu'à la limite avec la parcelle privée BL 142. Le choix de cette personnalité s'est fait en hommage à cette infirmière-pilote reconnue pour son implication pendant et après la guerre en faveur des soldats morts pour la France.

D'autres espaces publics n'avaient pas fait l'objet d'une dénomination initiale suite à des opérations d'aménagement urbain.

Une place a été créée suite à la réalisation de la portion nord de la Via Fluvia, sur le secteur Faya, et n'a jamais été nommée (cf. plan joint). Il est proposé de la dénommer « **Place Marie CURIE** », en référence à la première femme à avoir reçu le prix Nobel.

Une seconde place a été créée suite à la démolition d'un bâtiment, à proximité de la

place des Cordeliers, à l'extrémité de la rue Greffier Chomel, correspondant à la parcelle AX11 et n'a jamais été nommée (cf. plan joint). Il est proposé de la dénommer « **Place Gisèle HALIMI** », figure du féminisme en France.

Une autre typologie de voie peut aussi faire l'objet d'une nouvelle dénomination : les voies dont il est souhaité un changement de nom.

Ainsi les deux voies consécutives « Route Levert » et « Rue Vidal » desservant en grande partie des établissements publics (salles de sports, salle des fêtes et écoles) et des sites culturels seront réunies en une seule. Il est proposé de dénommer la voie, dont la nouvelle emprise se situe entre l'intersection avec la rue Boissy d'Anglas et la Place Chanoine Joseph Thibon (cf. plan joint) « **Rue Joséphine BAKER** ». Ceci afin de rendre hommage à cette artiste reconnue, décorée de la médaille de la Résistance, de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre.

Une seconde voie concernée par ce type de changement de dénomination est la « Rue de la Gendarmerie » dont le nom fait référence à un usage qui n'est plus d'actualité. Il est proposé de renommer la voie (cf. plan) « **Rue Marie GIRAUD** » en référence à la première femme ardéchoise devenue Maire.

Il est proposé un changement de dénomination pour un troisième espace public, le « Parc des Platanes » au n° 38 rue Sadi Carnot, dont la dénomination n'a pas de lien manifeste avec un usage ou un historique. Il est proposé de renommer l'espace (cf. plan) « **Parc Simone DE BEAUVOIR** », en hommage à son parcours politique et pour sa lutte pour l'émancipation des femmes en France.

Une quatrième voie regroupant les deux voiries consécutives « Voie de Deûme » et « Rue Greffier Chomel », sur la partie en prolongement de la voie de Deûme, jusqu'à l'intersection avec l'avenue de l'Europe et la place des Cordeliers, seront réunies en une seule. Il est proposé de dénommer la voie, dont la nouvelle emprise se situe entre l'intersection avec l'avenue de l'Europe et le rond-point des tanneries (cf. plan joint) « **Avenue Simone VEIL** ». Ceci afin de rendre hommage à cette magistrate et femme d'État française, icône de la lutte contre les discriminations subies par les femmes en France, et à l'origine de la loi relative à l'intervention volontaire de grossesse (IVG).

Il est ainsi proposé **d'ADOPTER** les dénominations suivantes :

- « Impasse Germaine MONTAGNON » sur le secteur de la Corniche Montmiandon
- « Place Marie CURIE » sur le secteur de Faya
- « Place Gisèle HALIMI » sur le secteur des Cordeliers
- « Rue Joséphine BAKER » pour la route Levert et la rue Vidal réunies
- « Rue Marie GIRAUD » en lieu et place de la rue de la Gendarmerie
- « Parc Simone DE BEAUVOIR » en remplacement du parc des Platanes
- « Avenue Simone VEIL » pour la voie de Deûme et la rue Greffier Chomel réunies

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE les dénominations suivantes :

- « Impasse Germaine MONTAGNON » sur le secteur de la Corniche Montmiandon
- « Place Marie CURIE » sur le secteur de Faya
- « Place Gisèle HALIMI » sur le secteur des Cordeliers
- « Rue Joséphine BAKER » pour la route Levert et la rue Vidal réunies
- « Rue Marie GIRAUD » en lieu et place de la rue de la Gendarmerie
- « Parc Simone DE BEAUVOIR » en remplacement du parc des Platanes
- « Avenue Simone VEIL » pour la voie de Deûme et la rue Greffier Chomel réunies

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/11/22
Affiché le : 28/11/22
Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-37549-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET